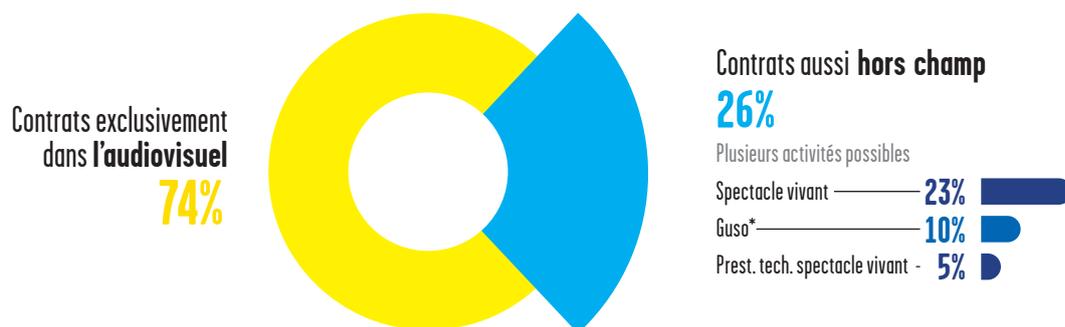


LA MOBILITÉ DES SALARIÉS EN CDDU en 2018

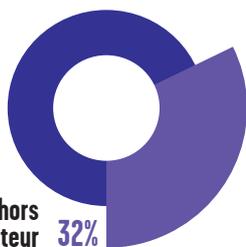
Le focus sur la mobilité permet de suivre les salariés d'un champ d'activité à l'autre ou d'un secteur d'activités à l'autre. Un salarié peut, par exemple, exercer son métier à la fois dans l'audiovisuel et à la fois dans le spectacle vivant.



RÉPARTITION DES EFFECTIFS SELON LEURS SECTEURS D'INTERVENTION

Contrats exclusivement dans la production audiovisuelle et cinéma

68%



Contrats aussi en dehors de ce secteur

32%

Plusieurs activités possibles



Contrats exclusivement dans la radiodiffusion

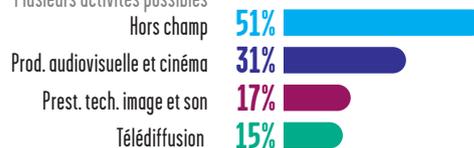
36%



Contrats aussi en dehors de ce secteur

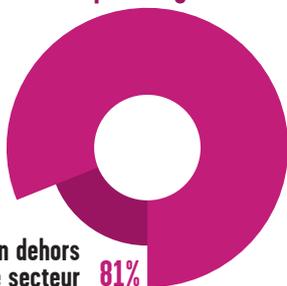
64%

Plusieurs activités possibles



Contrats exclusivement dans la prestation technique image et son

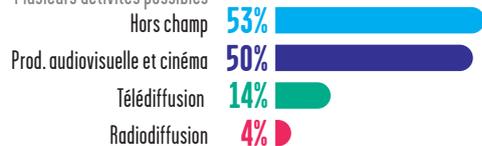
19%



Contrats aussi en dehors de ce secteur

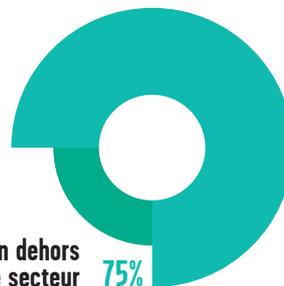
81%

Plusieurs activités possibles



Contrats exclusivement dans la télédiffusion

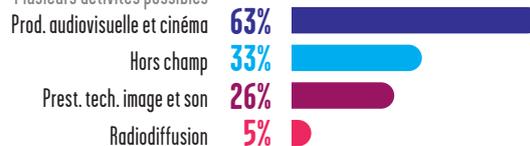
25%



Contrats aussi en dehors de ce secteur

75%

Plusieurs activités possibles



* Guso : Le guichet unique du spectacle occasionnel est un dispositif obligatoire qui permet à tous les employeurs qui n'ont pas pour activité principale la diffusion ou la production de spectacles, l'exploitation de lieux de spectacle, de parcs de loisirs ou d'attractions, d'effectuer en ligne l'ensemble des formalités liées à l'embauche et à l'emploi de salariés en CDDU qui concourent à la réalisation d'un spectacle vivant (spectacle en présence d'un public, sans limitation du nombre de représentations). Le Guso ne s'applique pas aux prestations dites enregistrées (audiovisuel, télévision, radio) ni aux cours, formations et ateliers dispensés.